

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 juillet 2002
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 23 juillet 2002, adressée au Secrétaire général
par la Représentante permanente du Danemark
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la déclaration concernant le Soudan, publiée le 23 juillet 2002 par la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union européenne (voir annexe).

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre, et de son annexe, comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente du Danemark
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Ellen Margrethe **Løj**



**Annexe à la lettre datée du 23 juillet 2002, adressée
au Secrétaire général par la Représentante permanente
du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais, espagnol et français]

**Déclaration concernant le Soudan, publiée le 23 juillet 2002
par la présidence de l'Union européenne
au nom de l'Union européenne**

L'Union européenne se félicite vivement de l'accord intervenu le 20 juillet 2002 à Machakos (Kenya) entre le Gouvernement du Soudan et le MPLS/APLS sur les deux questions les plus litigieuses, à savoir le droit à l'autodétermination pour la population du sud du Soudan et l'État et la religion.

L'Union européenne invite instamment toutes les parties au conflit au Soudan à se conformer à l'accord et à tout mettre en oeuvre pour parvenir à un accord de paix global lors de la reprise des négociations à la mi-août 2002.

L'Union européenne confirme qu'elle appuie résolument le processus de paix de l'IGAD et la médiation assurée par le Kenya dans ce processus ainsi que les partenaires extérieurs qui ont joué un rôle crucial pour permettre de parvenir à ce résultat.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, Chypre, Malte et la Turquie, pays également associés, ainsi que les pays de l'AELE, membres de l'Espace économique européen, se rallient à la présente déclaration.
